

> Répression des lycéens : de pire en pire

Le vendredi 3 mars un groupe d'élèves s'est rassemblé devant le lycée Jean Zay à Aulnay-sous-Bois, la police est intervenue très brutalement ce qui a donné lieu à un communiqué de protestation de la part des profs du lycée. Ce même vendredi les lycéens de Louis Armand Paris 15^{ème} tentent également un blocus : les flics tapent dans le tas et gazent sans sommation provoquant une crise chez une lycéenne asthmatique qui se retrouvera à l'hôpital. Les profs voulant apaiser la situation sont menacés par des flash balls. Un élève excédé s'en prend au flic gazeur, il se retrouve au comico où les flics le cognent et tentent de l'étrangler. Finalement 15 élèves ont passé entre 30 et 40 h en GAV et sont en attente de leur procès. Le proviseur menace d'un conseil de discipline tous ceux qui ont été mis en examen. Quelques profs solidaires font pression pour leur éviter cette double peine et manifestent leur soutien aux élèves.

Mais c'est à Saint Denis qu'un cap a été franchi. Le mardi 7 mars, 3 foyers d'incendie se sont déclarés dans les étages du lycée Suger. On parle aussi d'un tir de mortier. La direction panique et finit par faire sortir les 1 200 élèves. Sur le parvis, c'est la police qui les attend, les gaze, tire dans le tas au flash ball, et en interpelle 55 élèves au hasard. Plus de 30 heures en GAV, certains sortiront couverts de bleus... insultes, humiliations pleuvent. Les parents ont été laissés sans nouvelles pendant toute la durée de la GAV. Finalement 7 personnes sont poursuivies dont 6 mineurs pour violences sur flics, attroupement armé et/ou rébellion. Ce jour-là il s'agissait de faire comprendre aux lycéens des quartiers populaires qu'il fallait renoncer à bouger le petit doigt et accepter sans broncher leur relégation scolaire et sociale. On ne fera pas taire la jeunesse. Et c'est tant mieux.

> Liu Shaoyo - Justice et vérité !

Le soir même de son assassinat, le 26 mars par la BAC, a commencé une série de manifestations souvent réprimées par la police.... Dimanche 2 avril, la place de la République à Paris était noire du monde, 6 ou 10 mille personnes, mélangées, même si majoritairement d'origine chinoise. Toute cette foule, d'opinion plus au moins radicale, a unanimement rejeté l'accusation du pouvoir d'une soi-disant « légitime défense » et comme quoi le fait que ces manifestations de plus en plus massives seraient organisées par la mafia chinoise et l'Ambassade de Chine. Extraits d'un tract « *Police, Assassin* », distribué dimanche : « ... *légitime défense ou bavure ? Comment peut-on nous faire croire qu'un groupe de policiers entraîné ne puisse pas arrêter un vieil homme de 57 ans et d'1 m 60 sans passer par des armes ? Pourquoi ont-ils tiré sans aucun mot, ni aucune sommation ?* » La colère et la volonté de lutte ne risquent pas de s'éteindre.

> Cagnotte de solidarité...

Lettre de la sœur d'Angelo (extraits)

« Angelo avait bénéficié d'une permission il n'a pas regagné la maison d'arrêt... Tout a été très vite, plusieurs hommes sont sortis (de la camionnette banalisée) cagoulé... mon frère n'était pas armé contrairement à ce qu'ils ont pu dire, à peine ils sont rentrés dans la grange les coups de feu ont retenti, Angelo a été exécuté sans sommation... Nous avons besoin de votre solidarité pour les frais d'obsèques de mon frère Angelo que nous enterrons mercredi et les premiers frais pour ouvrir une procédure par un avocat que nous rencontrons demain pour nous constituer partie civile. Merci à tous pour votre générosité. » Aurélie Garand

<https://www.leetchi.com/fr/Cagnotte/18210352/d72ff64d>

<http://resistons.lautre.net/>

informations pratiques juridiques sur le délit d'outrage, l'aide juridictionnelle, les contrôles d'identité, réflexions, témoignages, mobilisations...

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°162 - Avril 2017

Recevoir ce bulletin par Internet : contact@resistons.lautre.net. Site internet : <http://resistons.lautre.net/>

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

Les fossoyeurs de gôche et leurs porteurs d'eau

Alors que l'état d'urgence court depuis plus d'un an, la loi sur « la sécurité publique », assouplissant l'usage des armes à feu pour les forces de l'ordre, vient d'être promulguée le 1^{er} mars. Un mois après, ça fonctionne déjà : 2 morts par balle en quatre jours. Angelo Garand, un « déserteur » « fugitif », abattu par les super gendarmes du GIGN dans Loir-et-Cher. Il a été désigné comme « gitan » par les médias pour que ça « passe » mieux sans doute. (voir l'appel de sa sœur p. 4). L'autre assassiné, c'est M. Liu, abattu par les BAC d'une balle à bout portant chez lui, devant sa famille. Remarquez, il était en train de découper du poisson avec des ciseaux, c'est grave.

Un autre signe de cette montée en grade répressive est visible dans le traitement réservé aux lycéens mobilisés autour de Théo. À Saint-Denis (93) la police tabasse, matraque, gaze, humilie avec une violence rare des centaines d'élèves du lycée Suger (voir P. 4).

Voilà l'héritage que laisse ce pouvoir de « gôche » à l'agonie. Avec la caution de la nouvelle loi et l'état d'urgence maintenu la police a les mains

libres. Face à leur désastre électoral prévisible, les partis de « gôche » parlementaire commencent à se repositionner. Tout d'un coup, ici et là on entend leurs critiques des violences policières, critiques softs bien sûr, qui ne mettent pas en cause les corps répressifs, mais leurs soi-disant « brebis galeuses ».

Ce qui est grave c'est qu'au lieu de démasquer ces manœuvres il y en a qui les couvrent. La tentative de manipulation de la manifestation du 19 mars en est une illustration. Cela fait plusieurs années qu'une mobilisation est organisée à la mi-mars cristallisant la lutte contre la violence d'État - d'ailleurs ce combat a toute une histoire. Cette année encore des milliers de personnes ont marché à Paris contre les violences policières, derrière plusieurs familles qui ont perdu un fils, un frère. Or leur colère et leur détermination pour avoir « vérité et justice » ont été détournées. Les organisateurs de la marche, en premier le Parti des Indigènes de la République (PIR), ont instrumentalisés les familles et les marcheurs. Au profit de qui ?

suite en page 2 →

Le PCF, le Parti de Gauche de Mélenchon... ont ainsi pu marcher au sein de cette manifestation. L'embauche des vigiles privés avec l'argent collecté est déjà une première dangereuse et détestable.

Mais c'est en éliminant la lutte contre l'islamophobie des revendications de la mobilisation que le PIR et ses compagnons de route se sont couchés devant la « gauche » islamophobe. Alors que l'islamophobie est un des outils de tous les pouvoirs, de gauche comme de droite. Pour diviser les pauvres, pour humilier et réprimer ceux et celles que les pouvoirs désignent comme musulmans. Un exemple ? Encore fin mars, les CRS ont envahi la mosquée de Clichy (92), victime d'une belle promesse électoraliste, pour la fermer et la transformer en une... médiathèque ! Il faut être vigilant. La « gôche » parlementaire commence à se repositionner en vue de sa défaite électorale prévisible. Pour se refaire une virginité elle n'hésitera pas à protester, faux cul, contre l'application de ses propres lois « sécuritaires » par les vainqueurs. Nous ne serons pas dupes, nous ne marcherons pas derrière les fossoyeurs de « gôche » des libertés. Même s'ils sont dans l'opposition.

➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Rémi Fraysse

La famille de Rémi Fraysse, tué par la grenade offensive d'un gendarme le 26 octobre 2014 à Sivals (Tarn) craint un non-lieu. C'est pourquoi elle a déposé une requête à la Cour de Cassation pour empêcher que la mort de leur fils ne se solde par un non-lieu, les parents ont déposé deux plaintes en janvier dernier. L'une pour homicide involontaire à l'encontre du préfet, et de son chef de cabinet, l'autre à l'encontre de trois gendarmes, dont l'auteur du tir mortel de grenade, pour faux témoignages.

Amadou Koumé

Mort au Commissariat du Xème à Paris, le 6 mars 2015. Deux ans de combat pour obtenir la mise en examen pour « coups mortels » du policier de la BAC, déjà sanctionné en interne pour usage disproportionné de la force ! D'après le rapport d'autopsie, le décès résultait d'un « œdème pulmonaire survenu dans un contexte d'asphyxie et de traumatismes facial et cervical ». Pour autant, le parquet de Paris classe l'affaire. La famille dépose plainte. Ce n'est qu'un an plus tard, qu'une information judiciaire est ouverte en juin 2016, qui aboutit le 28 mars 2017 à la mise en examen de l'auteur de cette mort.

Geoffrey

Le policier condamné pour un tir de flashball sur un lycéen atteint au visage, et qui a vu sa peine alourdie en appel, se pourvoit en Cassation ! En octobre 2010, Geoffrey, un lycéen de 16 ans avait été grièvement blessé par un tir de flashball. Presque sept ans plus tard, la Cour d'appel de Paris a condamné à 18 mois de prison avec sursis l'auteur du tir, mais a refusé d'assortir la peine d'une interdiction d'exercer. La victime, elle, souffre toujours de graves séquelles.

Hommage à Edouard

Il était cheminot, avait 42 ans, travaillait à la gare Saint Lazare et était délégué Sud Rail du personnel. Harcelé par la direction, il s'est jeté sous un train sur son lieu de travail le 10 mars. Ses collègues qui souffrent de cette même maltraitance au travail y ont vu, plutôt qu'un suicide, un crime patronal.

Beaucoup de bruit pour rien

Le 23 mars 2017, la Cour d'Appel de Bordeaux a finalement prononcé la relaxe pour les 3 militants du D.A.L33 qui ont soutenu des familles démunies, accusés en quelque sorte de délit de solidarité. Trois années de combat pour la vérité. Perquisitions, gardes-à-vue, interrogatoires, pressions multiples... combien de temps, combien d'argent perdu à se défendre. Voilà comment l'arme judiciaire s'occupe d'étouffer les luttes sociales. <http://dal33.over-blog.com/>

Parechoquage de véhicule

Le 11 mars, trois mois jour pour jour après la mort de Mehdi poursuivi par la police à Vénissieux (voir RE 160), deux jeunes du quartier de la Velette à Rillieux-la-Pape roulant en scooter croisent une patrouille de police municipale. Les voyant sans casque, la PM se lance dans une course-poursuite. Le conducteur finira grièvement blessé aux urgences. La révolte gronde, le jour même plusieurs voitures sont brûlées. La version policière nie totalement la prise en chasse. Pourtant plusieurs témoignages sont formels, ainsi selon le conducteur du scooter, la voiture de police était tellement proche de lui que s'il ralentissait, il tombait, ne lui laissant pas d'autre choix que d'accélérer. Le jour même sur le plateau de la Duchère, un scooter conduit par des jeunes de Vaise est également parechoqué par la police. Heureusement pas de blessé, mais là encore la course poursuite a soulevé une vague de colère et entraîné des affrontements avec la police.

Antonin a quitté Fleury

Mis en examen (comme 8 autres personnes) pour tentative de meurtre sur policier suite à l'incendie d'une voiture de police le 18 mai 2016. Il a ensuite été enfermé à Fleury durant 10 mois. Grâce à la mobilisation de sa famille et de ses amis, notamment aux côtés de la famille Traoré, il a été libéré par la Cour d'appel de Paris le 29 mars mais reste sous contrôle judiciaire et interdit de présence à Paris.

Blindés et armes de guerre

Après une 1ère livraison à l'auteur de 17 millions d'euros, en octobre 2016, le gouvernement remet ça et révisé le budget à la hausse : 250 millions d'euros. Des véhicules blindés, avec le bas coté et le pare-brise résistant aux tir d'armes de poing pour patrouiller dans les quartiers populaires, 5000 pistolet-mitrailleur HK UMP pour remplacer les traditionnels Beretta, encore 690 fusils d'assaut HK G36 pour les Bac et Psig... le plan prévoit aussi près de 2 300 lanceurs de balles de défense, sachant les mutilations dont il est capable...



Liberté pour Bagui Traoré !

Le 14 décembre 2016 se tenait à Pontoise le procès de Bagui et Yssoufou Traoré, accusés de "violence", "outrage" et "menaces de mort" sur agents de la police municipale. Témoignages "évolutifs" des forces de l'ordre, voir "mensongés" (un policier ayant porté plainte contre X pour violences, s'était en vérité fait mordre par son propre chien), malgré l'inconséquence de l'accusation les deux frères ont été déclarés coupables. Youssef a été condamné à 3 mois de prison aménageables. Bagui est depuis condamné à 8 mois d'emprisonnement avec maintien en détention et deux ans d'interdiction à Beaumont-sur-Oise. Depuis, de lourdes charges ont été ajoutées sur Bagui Traoré. Le Comité Vérité et Justice pour Adama analyse l'acharnement judiciaire. « Ces accusations d'une extrême gravité servent essentiellement à nous noyer sous les procédures, à ralentir notre combat et à nous affaiblir. Bagui est le témoin clé dans l'affaire de la mort de son frère Adama. Pour les institutions judiciaires et la gendarmerie... il est nécessaire de décrédibiliser le témoignage de notre frère, et surtout le détruire psychologiquement tout en détruisant notre famille. » La famille a fait appel, RDV le mardi 25 avril 2017, au tribunal de Versailles. À Paris le 22 avril 14 h meeting pour la libération de Bagui à la Bourse du Travail métro République.

Logement, papiers, liberté pour tou.te.s !

Depuis le 1er avril 2017, le centre social Attiéké (habité et auto-organisé) est expulsable. Son collectif exige que « la mairie et la préfecture du 93 prennent leurs responsabilités, qu'elles relogent les habitant.e.s de l'Attiéké et réquisitionnent un lieu équivalent sur la ville, et au-delà tous les immeubles vides. En cas d'expulsion, il y aura occupation. » [31marcelsembat@riseup.net / collectifattieke.wordpress.com](http://31marcelsembat@riseup.net/)

Appel à témoins

Le 5 juillet 2017 Fred a été arrêté devant l'Assemblée nationale. En préparation du procès il lance un appel à témoins, et recherche d'éventuelles photos ou vidéo de son arrestation. Contact : Frédéric Raguénès sur Facebook.